

COMMUNE DE LIAC

Séance du 18 janvier 2018

Membres en exercice :
11

Date de la convocation:

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MENONI

Présents : 8

Présents : Michel MENONI, Alain MOULET, Jean Claude LABAT, Jocelyne ABADIE, Pascal BADIE SOUBIRA, Mikael CATTANEO, Cedric DARBUS, Alain FAUCHER

Votants: 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Auguste DAI PRA, Genevieve GERDE, Lionel SAINTAGNE

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal BADIE SOUBIRA

Objet: Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - 2018_002

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) élaboré par les services de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées suite à diverses réunions avec les élus des communes concernées.

Après examen de la désignation concernant les diverses zones :

- Bleues (Risque modéré) : constructibles sous diverses conditions
- Jaunes (Risque modéré) : inconstructibles zones d'expansion des crues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de Prévention des Risques Naturels dans l'Etat.

Ainsi fait à Liac les jours, mois et an que dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire
Michel MENONI



RF Préfecture des HAUTES PYRENEES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/02/2018 065-216502732-20180118-2018_002-DE